

REUNION DU 23 JUIN 2022

Présents : Mr de Vallavieille, Mme Plaisance-Dubois, Mr Lesseline, Mr Jamet, Mme Rolland, Mr Marie, Mr Leconte, Mme Cardine, Mr Després, Mr Dubourg, Mr Fêrey,
Excusés : Mme Lepetit, Mr Vasche, Mme Postel

M. de Vallavieille remercie les élus et le personnel pour le travail réalisé pour les cérémonies du 6 juin. Un remerciement particulier aux élus pour l'organisation des bureaux de vote perturbée par le COVID.

Le compte rendu du 28 avril 2022 est approuvé.

I. PUBLICATION DES ACTES

A compter du 1^{er} juillet 2022, les communes doivent adresser les actes (délibérations, arrêtés, compte rendu de réunion, PV de séances) de façon dématérialisée. Les communes de moins de 1000 habitants peuvent néanmoins obtenir une dérogation pour continuer sous format papier. Notre commune n'ayant pas les logiciels adaptés pour la dématérialisation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander cette dérogation et de poursuivre en affichage papier.

II. COMPETENCE CANTINE.

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a demandé une étude concernant la compétence cantine. Après étude, les élus communautaires ont voté le maintien de la compétence à la CCBDC. Il ressort de cette étude que le coût du personnel est trop élevé dans certaines structures et notamment à Ste Marie. Le conseil municipal décide donc de revoir la réorganisation de la cantine à la rentrée pour essayer de réduire les coûts. La Communauté de Communes va également essayer de réduire les coûts de l'ensemble de ses structures.

III. RECRUTEMENT ATSEM

Suite à la procédure de recrutement pour le poste d'ATSEM, plusieurs candidates ont été reçues. Une personne remplissant toutes les conditions a finalement été choisie et arrivera à Ste Marie dès le 1^{er} septembre par mutation professionnelle.

IV. INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La mairie a eu une demande d'inscriptions scolaires pour deux enfants de la commune déléguée de St Côme du Mont. Le conseil municipal décide, malgré le refus de la commune de Carentan-les-Marais de prendre en charge les frais de scolarité, d'inscrire ces enfants pour la rentrée prochaine dans la mesure où la maman travaille à la maison des assistantes maternelles de la commune.

V. MODIFICATION CONTRAT

Mme Flaux travaille dans notre commune depuis 6 ans, et son contrat arrivant à échéance il lui sera proposé un CDI de 13/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre prochain. Le conseil accepte avec 9 voix pour.

VI. TRAVAUX COMMUNAUX

Plusieurs dossiers sont en attente de devis. Monsieur Dubourg a démarché plusieurs entreprises (Ledentu, Lenormand, ..) dans le but d'obtenir des devis pour l'achat ou la location d'un robot de tonte pour le terrain de foot. Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Lenoir pour le changement de 4 fenêtres à la mairie et 1 fenêtre et 2 portes à la maison des assistantes maternelles. La société Kompan ne nous a toujours pas adressé son devis pour le parcours de santé rue du Lavoir. Ces dossiers seront revus dès que possible.

VII. ENQUETE CULTURES MARINES

Suite à l'avis d'enquête publique n° 08/2022 relative aux demandes de l'entreprise huîtres Pleiade Poget SCEA Ch22/0163 et l'entreprise huîtres Yves Papin Ch22/0215, et considérant les plans et explications fournies par la Direction Départementale des territoires et de la mer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un **avis défavorable aux deux demandes** considérant qu'il est impératif que toutes les concessions soient alignées les unes par rapport aux autres et que l'ensemble des conchyliculteurs s'étant conformé à la réglementation, il n'est pas question d'accorder de dérogation.

VIII. DROIT DE PREEMPTION

Deux dossiers ont été reçu en mairie pour des droits de préemption ; 1 à Utah et 1 dans le bourg. Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

IX. ETUDE FLASH

Le service en charge de la réalisation de l'étude Flash pour le réaménagement de l'ancienne poste en réserve a fini son travail. Selon le projet choisi par le conseil municipal et après quelques petits ajustements, le montant de la réhabilitation pourrait avoisiner 800 000€ aménagement extérieur compris. Le conseil municipal décide de poursuivre et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un architecte.

X. STATIONNEMENT ESTRAN

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules terrestre à moteur sur la plage d'Utah-Beach, le conseil municipal décide de demander aux services de l'Etat l'autorisation d'utiliser le domaine public maritime pour la mise en place d'une zone de stationnement à Utah-Beach, valide le plan fourni et la délimitation proposée pour le stationnement des engins pour une surface d'environ 1500m², accepte de passer une convention d'utilisation temporaire du DPM maritime entre l'Etat et la Commune, refuse de mettre en place une régie et de ce fait accepte le paiement d'une redevance de 0.30€ /m²/an.

XI. QUESTIONS DIVERSES

a) Musée

Monsieur le Maire informe le conseil que la famille Dewhurst viendra à Ste Marie fin juin et donc une réunion de la commission musée aura lieu le mardi 28 juin prochain.

Monsieur le Maire informe également le conseil, que normalement il y aura un show aérien (piper cobra) en juin 2024.

b) Lotissement

L'ensemble des parcelles du lotissement Poséidon étant vendues, la commune verra pour une extension de celui-ci dans les terrains à proximité.

c) Panneau Pocket

La secrétaire informe le conseil de la mise en place d'une nouvelle application « Panneau Pocket » à télécharger sur portable, tablette ou ordinateur. Toutes les informations ponctuelles seront mises sur celle-ci et il est proposé aux associations de faire un peu de communication sur leurs activités par ce biais. Aucun frais pour la commune, ni pour les utilisateurs.

d) Travaux

Les toilettes publiques à proximité de la mairie étant vétustes, une réflexion est entamée pour la réfection complète avec cuvette et urinoir en inox. Le dossier sera revu prochainement.

Monsieur Dubourg demande un coup de main pour la mise en place des plots au pôle de vie pour empêcher les intrusions.